

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 23 octobre 2023 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au Château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 19 juillet 2023 - Location de modules à placer sur le site de l'école d'Orchies (Fleurus) - Approbation de l'attribution.**
2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle - Décision du Collège communal du 16 août 2023 - Curage des avaloirs - Exercice 2023-2024 - Approbation de l'attribution.**
3. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion du Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 29 septembre 2023.**
4. **INFORMATION - Règlement complémentaire pris par le Conseil communal.**
5. **Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités de l'élue suppléante.**
6. **Prestation de serment et installation de l'élue suppléante.**
7. **Fixation du tableau de préséance.**
8. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6224 FLEURUS, Section de WANFERCEE-BAULET, rue de la Closière, 20 - Abrogation – Décision à prendre.**
9. **PATRIMOINE - Constat de voirie - Chaussée de Gilly à FLEURUS : Création d'une voirie communale, sur les parcelles cadastrales B52115 et B521h15, propriétés de la Ville de Fleurus - Décision à prendre.**
10. **P.C.S. - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Monsieur Victor DUVIVIER, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 28 octobre 2023 – Approbation - Décision à prendre.**
11. **P.C.S. - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Monsieur Mathieu BODET, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 28 octobre 2023 – Approbation - Décision à prendre.**
12. **P.C.S. - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Monsieur Anthony PEETERS, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 28 octobre 2023 – Approbation - Décision à prendre.**

13. **P.C.S. - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Madame Josette ORTOLAN, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 28 octobre 2023 – Approbation - Décision à prendre.**
14. **AFFAIRES PATRIOTIQUES - Commémorations du 11 novembre - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'Association de Fait "Les Associations patriotiques de l'entité de Fleurus" - Approbation - Décision à prendre.**
15. **AFFAIRES PATRIOTIQUES - Commémorations du 11 novembre - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'Association de Fait "La marche de Chassart" - Approbation - Décision à prendre.**
16. **Facture "BEPA S.A." - Application de l'article 60 du R.G.C.C. - Ratification - Décision à prendre.**
17. **Fabrique d'église Sainte-Gertrude de Wagnelée – Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2023 - Décision à prendre.**
18. **Fabrique d'église Saint-Joseph de Fleurus – Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2023 - Décision à prendre.**
19. **Fabrique d'église Saint-Barthélemy d'Heppignies – Budget 2024 – Décision à prendre.**
20. **Fabrique d'église Saint-Pierre de Brye – Budget – Exercice 2024 – Erratum – Décision à prendre.**
21. **Fabrique d'église Sainte-Gertrude de Wagnelée – Budget 2024 - Décision à prendre.**
22. **Fabrique d'église Saint-Joseph de Fleurus – Budget 2024 – Décision à prendre.**
23. **Règlement redevances relatives à la vente de produits dérivés et à la visite de la Chambre de Napoléon – Décision à prendre.**
24. **Budget 2023 - Modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire - Approbation - Décision à prendre.**
25. **Relations Internationales et Jumelages – Ville de Wexford - Invitation, du 03 au 06 novembre 2023, dans le cadre du Festival d'Opéra – Avance de trésorerie – Décision à prendre.**
26. **Enseignement fondamental - Convention de collaboration, entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Jeunesses Scientifiques de Belgique - Antenne de Mons", dans le cadre de l'organisation d'ateliers didactiques et pédagogiques, portant sur le domaine scientifique de l'électricité, à destination des classes de P1 à P6 de l'école fondamentale communale de Wagnelée - Approbation - Décision à prendre.**
27. **PETITE ENFANCE - Crèche "Les Frimousses" - Convention de Collaboration 2023, dans le cadre de l'Eveil culturel dans les milieux d'accueil de la Petite enfance, entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. La Compagnie "sQueezz" - Approbation - Décision à prendre.**
28. **A.S.B.L. "Contrat de Rivière Sambre & Affluents" - Modification de la quote-part communale, pour les années 2024 et 2025 - Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

29. **Personnel communal – Démission, pour mise à la retraite, à partir du 1^{er} décembre 2023, présentée par un ouvrier qualifié, à titre statutaire – Décision à prendre.**

30. **Personnel communal – Désignation d'un agent constatateur des infractions au Code de l'Environnement et au Décret voiries – Décision à prendre.**
31. **Personnel communal – Désignation d'un agent constatateur des infractions au Code de l'Environnement et au Décret voiries – Décision à prendre.**
32. **Personnel communal – Demande de cumul d'une autre activité professionnelle – Décision à prendre.**
33. **Enseignement fondamental – Ecoles fondamentales communales de Fleurus - Ratification de la fin de fonctions, au 25 septembre 2023, à raison de 12 P/S, d'une institutrice primaire, désignée à titre temporaire, du 28 août 2023 au 26 septembre 2023, dans emploi non vacant - Décision à prendre.**
34. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation à titre temporaire, d'une institutrice primaire, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, à partir du 26 septembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
35. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
36. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 1er octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
37. **Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Wangenies – Section de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, au 25 septembre 2023, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, désignée à titre temporaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, dans emploi non vacant - Décision à prendre.**
38. **Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Wangenies – Section de Wangenies - Ratification de la fin de fonctions, au 25 septembre 2023, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, désignée à titre temporaire, du 28 août 2023 au 28 novembre 2023, dans emploi non vacant - Décision à prendre.**
39. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 28 août 2023, à raison de 07 P/S (04 P/S Français Langue d'Apprentissage-FLA, 01 P/S primo-arrivants et 02 P/S en encadrement différencié), dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
40. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
41. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 14 P/S (12 P/S d'adaptation et 02 P/S en accompagnement personnalisé), dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
42. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 28 août 2023, à raison de 04 P/S (Français Langue d'Apprentissage-FLA), dans un emploi vacant - Décision à prendre.**

43. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
44. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 28 août 2023, à raison de 05 P/S (04 P/S Français Langue d'Apprentissage-FLA et 01 P/S primo-arrivants), dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
45. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
46. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 28 avril 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
47. **Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la fin de fonctions, au 25 septembre 2023, à raison de 04 P/S, d'une institutrice primaire, désignée à titre temporaire, du 28 août 2023 au 28 avril 2024, dans emploi non vacant - Décision à prendre.**
48. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
49. **Enseignement fondamental – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 26 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
50. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 08 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
51. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 28 août 2023 au 26 septembre 2023, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
52. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de cours de philosophie et de citoyenneté, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, à partir du 04 septembre 2023, à raison de 10 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
53. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, à partir du 01 septembre 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
54. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

55. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 29 février 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
56. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur- Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
57. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 22 septembre 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
58. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 29 février 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
59. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 29 février 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
60. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Wangenies – Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
61. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Lambusart – Section de Lambusart, Cité Roseraie - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice A.P.E., du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
62. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice A.P.E., du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
63. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, d'une assistante maternelle PART-APE, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
64. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Wanfercée-Baulet, Place A. Renard, annexe de la rue Tamines - Ratification de la désignation, d'une assistante maternelle PART-APE, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
65. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Lambusart – Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice A.P.E., du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
66. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
67. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

68. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 28 novembre 2023, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
69. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S (08 P/S de reliquats et 04 P/S en encadrement différencié), dans un emploi vacant - Décision à prendre.
70. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
71. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 10 P/S (reliquats), dans un emploi vacant - Décision à prendre.
72. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
73. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
74. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
75. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 03 P/S (01 P/S de reliquat et 02 P/S en accompagnement personnalisé), dans un emploi vacant - Décision à prendre.
76. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S (02 P/S de reliquats et 02 P/S en accompagnement personnalisé), dans un emploi vacant - Décision à prendre.
77. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant (Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
78. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 09 P/S (08 P/S en Français Langue d'Apprentissage-FLA et 01 P/S en primo-arrivants), dans un emploi vacant - Décision à prendre.
79. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 04 P/S (Français Langue d'Apprentissage-FLA), dans un emploi vacant - Décision à prendre.

80. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 28 août 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
81. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
82. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 02 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
83. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
84. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 28 décembre 2023, à raison de 09 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
85. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, à partir du 13 septembre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
86. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'un instituteur primaire, à partir du 01 octobre 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
87. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 23 septembre 2023 au 30 septembre 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
88. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 28 août 2023 au 28 décembre 2023, à raison de 03 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
89. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 28 août 2023 au 29 février 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
90. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de diction-déclamation, à raison de 10 P/S et de théâtre, à raison de 03 P/S, du 28 août 2023 au 06 juillet 2024 - Décision à prendre.
91. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'accordéon, à raison de 08 P/S et d'ensemble d'accordéon, à raison de 02 P/S du 28 août 2023, au 06 juillet 2024 - Décision à prendre.

92. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de chant, à raison de 02 P/S et de chant d'ensemble, à raison de 02 P/S, du 28 août 2023 au 06 juillet 2024 - Décision à prendre.
93. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 05 P/S, du 28 août 2023, au 06 juillet 2024 - Décision à prendre.
94. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Fin anticipée, au 27 août 2023, du congé, pour raison familiales et sociales, à raison de 07 périodes, dans le cadre d'un congé parental, qui avait été accordé, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, à un professeur de formation musicale, à titre définitif – Décision à prendre.
95. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Fin anticipée, au 27 août 2023, du congé, pour raison familiales et sociales, à raison de 04 périodes, dans le cadre d'un congé parental, qui avait été accordé, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, à un professeur de piano, à titre définitif – Décision à prendre.

FLEURUS, LE 11/10/2023

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale f.f.,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAeyer